



RÈGLEMENT N° 933-2024

**Établissant la tarification aux
restaurants du centre sportif Lacroix-
Dutil et du centre de ski**

RÈGLEMENT NUMÉRO 933-2024

ÉTABLISSANT LA TARIFICATION AUX RESTAURANTS DU CENTRE SPORTIF LACROIX-DUTIL ET DU CENTRE DE SKI

ATTENDU : qu'il y a lieu de réviser la tarification des restaurants du centre sportif Lacroix-Dutil et du centre de ski;

ATTENDU : qu'avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à une séance de ce conseil tenue le 25 novembre 2024;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, à moins d'indication expresse, la tarification ci-après s'applique aux restaurants du centre sportif Lacroix-Dutil et du centre de ski.

<u>Produits</u>	<u>Prix</u> (taxes incluses)
Petite frite	4,75 \$
Moyenne frite	6,00 \$
Grande frite	9,75 \$
Petite frite sauce	6,00 \$
Moyenne frite sauce	8,00 \$
Grande frite sauce	12,00 \$
Petite poutine	7,50 \$
Moyenne poutine	10,25 \$
Grande poutine	16,00 \$
Petite poutine avec saucisse	9,50 \$
Moyenne poutine avec saucisse	12,25 \$
Grande poutine avec saucisse	18,25 \$
Extra (saucisse ou bacon, fromage)	2,25 \$
Petite frite italienne	8,75 \$
Moyenne frite italienne	11,25 \$
Grande frite italienne	17,00 \$
Petite poutine italienne	11,25 \$
Moyenne poutine italienne	15,00 \$
Grande poutine italienne	20,75 \$
Petite galvaude	9,75 \$
Moyenne galvaude	12,75 \$
Grande galvaude	18,25 \$
Hamburger	5,00 \$
Hot dog	3,75 \$

Cheeseburger	5,50 \$
Grill cheese	3,75 \$
Pogo	3,00 \$
6 croquettes	6,00 \$
10 croquettes	9,00 \$
Filets de poulet (3)	8,00 \$
Extra 1 filet de poulet	3,00 \$
Poulet popcorn	7,50 \$
Burger au poulet	7,00 \$
Wrap au poulet BLT	7,00 \$
Spaghetti (demi)	8,75 \$
Spaghetti (régulier)	11,25 \$
Spaghetti (familial)	15,00 \$
Rôties	3,00 \$
Croque-matin	6,50 \$
Extra contenants ou verre	0,50 \$
Extra sauce BBQ ou mayonnaise	0,75 \$
Extra sauce brune (cup) extra saucisses	2,00 \$
Extra fromage jaune	1,00 \$
Extra tomate	1,00 \$
Cup de fromage	3,00 \$
Fromage twist	3,00 \$
Oeuf à la coque	1,50 \$
Oignon français petit	5,75 \$
Oignon français grand	7,50 \$
Oignon français familial	12,75 \$
Steak haché/Frites	11,50 \$
Hot Chicken	11,50 \$
Hot Hamburger	11,50 \$

Sandwichs

Sandwich aux tomates	5,75 \$
Sandwich au jambon	5,75 \$
Sandwich au poulet	5,75 \$

Entre-pains servis

Guédille au poulet	8,00 \$
Guédille au jambon	8,00 \$
Panini au jambon	8,00 \$
Panini au poulet	8,00 \$
Sous-marin (viandes froides)	7,25 \$

Divers

Peanut (Arachides)	2,50 \$
Gomme	2,50 \$
Chocolat	2,50 \$
Barre tendre	2,00 \$
Biscuit	2,50 \$
Muffin	3,00 \$
Pastilles	2,50 \$
Liqueur canette	2,25 \$
Powerade - liqueur bouteille	3,00 \$
Jus en canette	2,25 \$
Croustilles (chips)	2,25 \$
Mini slush	2,75 \$
Petite slush	3,75 \$
Moyenne slush	4,75 \$
Café petit (12 onces)	2,75 \$
Café grand (16 onces)	3,25 \$
Café moka	3,75 \$
Café vanille française	3,75 \$
Thé	2,25 \$
Cup-a-soup	3,00 \$
Chocolat chaud petit	3,00 \$
Chocolat chaud grand	3,75 \$
Lait	2,50 \$
Lait au chocolat	2,50 \$
V-8	2,50 \$
Eau	2,25 \$
Kleenex	2,75 \$
Skittles/Bonbons	2,75 \$
Barbe à papa	4,00 \$
Vin (250ml)	8,25 \$
Café alcoolisé petit (12 onces)	5,75 \$
Café alcoolisé grand (16 onces)	6,25 \$
Alcool supplémentaire/once	3,25 \$
Mr Freeze	1,00 \$
Eau Perrier	2,50 \$

Bières

Bière sans alcool (355 ml)	7,00 \$
Bière (473 ml)	7,50 \$
Bière premium ou Bière de microbrasserie (473 ml)	8,50 \$
Boisson alcoolisée pré-mixé (différents formats)	7,00 \$

2. Le présent règlement remplace le Règlement numéro 894-2023 adopté le 21 août 2023.

3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

CLAUDE MORIN
Maire

ME ISABELLE BEAULIEU
Greffière

ADOPTÉ LE 16 DÉCEMBRE 2024